

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 3 AOÛT 2020

Session régulière du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence le 3 août à 19 h 30, conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Absence :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général/secrétaire-trésorier et madame Danika Dubé-Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 3 août 2020 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 août 2020.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 et de la séance spéciale du 15 juillet 2020.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 28 juillet 2020.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Autorisation de signature du projet de servitude révisé du Manoir de l'eau vive.
 - 2) Demande de cession de terrain à la ville – Michèle Picard et Pierre Allard au 230, rue Eaton.
 - 3) T.G.C. inc. – Décompte progressif 2 de la station d'épuration de Johnville.
 - 4) Les Service Exp inc. – Paiement d'honoraire pour l'analyse de l'intersection du chemin Orr et Mitchell.
 - 5) Cain Lamarre – Paiement d'honoraire pour le dossier de la fondation Essania.
 - 6) Cain Lamarre – Paiement d'honoraire pour les services professionnels rendus en mai et juin 2020.
 - 7) Autorisation MTQ de déplacer des poteaux sur la rue Craig Sud.

- 8) Demande de dérogation mineure numéro 2020-06-005 – 415, rue des Pins, Cookshire-Eaton, lot 5 197 286.
- 9) Demande de dérogation mineure numéro 2020-06-006 – 50, route 108, Cookshire-Eaton, lot 4 486 284.
- 10) Demande pour des transformations de la résidence du 125, rue Eastview dans une zone PIIA.
- 11) Informatique Inpro – Acceptation de la proposition pour le changement du serveur.
- 12) Autorisation à M. Éric Cloutier, directeur du service de sécurité et incendie, de donner des formations pour le sauvetage nautique.
- 13) Demande d'autorisation de conformité au règlement de lotissement 119-2008 – Daniel Hébert, 1530, chemin Spring.
- 14) Traverse de piétons dans le développement Ladouceur à Johnville.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

K) Étude et adoption de règlements.

15) Règlement numéro 271-2020

16) Règlement numéro 272-2020

L) Comptes du mois.

M) Varia.

- 1) La société du Musée historique du comté de Compton – Fin du 4ieme moratoire
- 2) GGF Notaire – Paiement acquisition lots rue Prévost et Sébastien.
- 3) Autorisation du paiement de la facture de la maison de la culture John-Henry-Pope.
- 4) Projet d'entente « T » de virage sur la rue Sébastien.
- 5) Gym Énergie – Plan d'affaires
- 6) Bail du 190, chemin Gendron.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 3 août 2020 par madame Sylvie Lapointe, mairesse.

Madame Sylvie Lapointe, mairesse, déclare l'ouverture de la présente séance du 3 août 2020 à 19 h 30.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 3 août 2020.

Résolution 2020-08-7435

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 3 août 2020 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 et de la séance spéciale du 15 juillet 2020.

Résolution 2020-08-7436

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 et de la séance spéciale du 15 juillet 2020 soient adoptés tels que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption des procès-verbaux de la réunion de travail du 28 juillet 2020.

Résolution 2020-08-7437

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 28 juillet 2020 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

Considérant la fermeture au public des séances du conseil municipal telle qu'édictee par les mesures gouvernementales pour la COVID-19 et suivant les recommandations de la FQM et l'UMQ, la publication sur les deux sites internet de la Ville du présent ordre de jour a été faite le 3 août 2020.

Aucune question à répondre en l'occurrence.

F) Correspondance.

Résolution 2020-08-7438

Fédérale

(Aucune);

Provinciale

1. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons – Changement de dénomination sociale;
2. Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) – Programmation de travaux révisée qui est acceptée;
3. Ministre des Transports (MTQ) – Aide financière pour des travaux d'amélioration des routes;

4. Ministre des Transports (MTQ) – Exigences du ministère pour le programme d'aide à la voirie locale;

Municipale

(Aucune);

Scolaire

(Aucune);

Associations

(Aucune);

Offres de service

(Aucune).

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

1) Autorisation de signature du projet de servitude révisé du Manoir de l'eau vive.

Résolution 2020-08-7439

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer le contrat de servitude révisé, selon de nouvelles mesures faites par le promoteur et l'ajout de la servitude de vue, avec le Manoir de l'eau vive pour un droit de passage sur le lot 4 487 277.

Toutefois, le conseil désire ajouter une nouvelle clause au projet de servitude voulant que le Manoir de l'eau vive ait l'entière responsabilité de l'entretien du passage pour piétons.

Les frais reliés à cette servitude sont assumés par le Manoir de l'eau vive.

Cette résolution abroge et remplace la résolution 2020-05-7342.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Demande de cession de terrain à la ville – Michèle Picard et Pierre Allard au 230, rue Eaton.

Résolution 2020-08-7440

CONSIDÉRANT que madame Michèle Picard et que monsieur Pierre Allard sont propriétaires de l'immeuble situé au 230, rue Eaton, secteur Cookshire (lot 4 487 586);

CONSIDÉRANT que la propriété est située en zone inondable;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique du Québec a confirmé l'admissibilité aux propriétaires au Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux sinistres réels ou imminents – Tempête automnale survenue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019, dans les

municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont opté pour l'allocation de départ soumis par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les propriétaires devront procéder à la démolition complète de la résidence, éliminer la fondation et remettre le terrain en état;

CONSIDÉRANT que ce terrain devra rester vacant et qu'aucune construction ne pourra y être érigée de nouveau en vertu du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que dans les conditions de leur allocation de départ, les propriétaires devront céder leur immeuble à la Ville de Cookshire-Eaton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE la municipalité accepte la cession de la propriété située au 230, rue Eaton, secteur Cookshire (lot 4 487 586) pour la somme d'un dollar (1 \$) une fois la démolition de la résidence effectuée en vertu de la réglementation municipale et du décret numéro 403-2019 du ministère de la Sécurité publique du Québec concernant le Programme général d'indemnisation et d'aide financière relatif aux sinistres réels ou imminents – Tempête automnale survenue les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019, dans les municipalités du Québec;

QUE les travaux de démolition et de remise en état soient effectués et assumés par les propriétaires actuels de l'immeuble soit monsieur Pierre Allard et madame Michèle Picard;

QUE tous les frais encourus par cette procédure soient acquittés par les propriétaires vendeurs;

QUE la mairesse et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à l'achat et à la prise de possession de ladite propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) T.G.C. inc. – Décompte progressif 2 de la station d'épuration de Johnville.

Résolution 2020-08-7441

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 468 333,27 \$ (incluant les taxes) pour le décompte progressif 2 de la station d'épuration de Johnville. Ce montant était prévu au budget du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Les Service Exp inc. – Paiement d'honoraire pour l'analyse de l'intersection du chemin Orr et Mitchell.

Résolution 2020-08-7442

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de 13 797 \$ (taxes incluses) pour la facture de Service Exp inc. concernant l'analyse de l'intersection du chemin Orr et Mitchell.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Cain Lamarre – Paiement d’honoraire pour le dossier de la fondation Essania.

Résolution 2020-08-7443

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d’autoriser le paiement de 96,58 \$ (taxes incluses) concernant les honoraires professionnels juridique de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., à propos de la Fondation Essania.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 6) Cain Lamarre – Paiement d’honoraire pour les services professionnels rendus en mai et juin 2020.

Résolution 2020-08-7444

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu d’autoriser le paiement de 1 374,46 \$ (taxes incluses) concernant les honoraires professionnels juridique rendus de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., en mai et en juin 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 7) Autorisation MTQ de déplacer des poteaux sur la rue Craig Sud.

Résolution 2020-08-7445

CONSIDÉRANT que la Ville de Cookshire-Eaton souhaite construire un trottoir sur la rue Craig Sud (route 253) entre la rue Martin et la rue Fraser;

CONSIDÉRANT que nous devons rendre le trottoir sécuritaire;

PAR CONSÉQUANT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton demande un déplacement d’utilité publique des poteaux de Bell jusqu’à la limite de l’emprise.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

- 8) Demande de dérogation mineure numéro 2020-06-005 – 415, rue des Pins, Cookshire-Eaton, lot 5 197 286.

Résolution 2020-08-7446

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l’immeuble situé au 415, rue des Pins, secteur Cookshire, dans la zone résidentielle RE-41 (lot 5 197 286), demande que la municipalité accepte la dérogation suivante :

- a) Le bâtiment serait implanté à 2,48 m hors de la marge de recul avant maximale permise.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d’urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2020-06-005 lors d’une séance tenue le 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que par l’arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des services sociaux (22 mars 2020), les procédures d’adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui font parties du processus décisionnel d’un organisme municipal sont suspendue;

CONSIDÉRANT que la municipalité a remplacé la procédure normalement prévue par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2020-06-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Demande de dérogation mineure numéro 2020-06-006 – 50, route 108, Cookshire-Eaton, lot 4 486 284.

Résolution 2020-08-7447

CONSIDÉRANT que les propriétaires de l'immeuble situé au 50, route 108, secteur Cookshire, lot 4 486 284, demande que la municipalité accepte les dérogations suivantes :

- a) Le garage a été implanté dans la cour avant et dont la marge de recul avant est 13,13 m au lieu de 30 m;
- b) La résidence a été implantée à une marge latérale de 1,25 m au lieu de 2 m;
- c) La remise a été implantée à 0,71 m au lieu de 1 m.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2020-06-006 lors d'une séance tenue le 14 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que par l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des services sociaux (22 mars 2020), les procédures d'adoption de règlements qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui font parties du processus décisionnel d'un organisme municipal sont suspendue;

CONSIDÉRANT que la municipalité a remplacé la procédure normalement prévue par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure 2020-06-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Demande pour des transformations de la résidence du 125, rue Eastview dans une zone PIIA.

Résolution 2020-08-7448

CONSIDÉRANT que les propriétaires de la résidence situé au 125, rue Eastview, secteur Cookshire, lot 4 487 179, demande que la municipalité accepte leur demande de projet de transformation et rénovation de la propriété située dans la zone de PIIA selon les modifications suivantes :

- a) Peinturer l'ensemble de la maison en utilisant des couleurs champêtres;
- b) Réparer ou remplacer par des éléments semblables à ceux d'origine les saillies, les chambranles, les aisseliers et autres éléments architecturaux de la galerie;
- c) Changer la toiture et élever le mur arrière à la hauteur de la mansarde;
- d) Changer les fenêtres;
- e) Retirer l'ancienne verrière au-dessus de l'agrandissement.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des transformations et des rénovations respectent le style architectural du bâtiment et permettent de conserver ou de lui redonner ses caractéristiques patrimoniales d'origine en ce qui concerne sa volumétrie, le type, la nature et la couleur de ses matériaux de revêtement extérieur et de recouvrement de sa toiture, la dimension et la forme de ses ouvertures, la forme de sa toiture et de ses saillies (galerie, balcon, lucarne, etc.);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2020-07-007 lors d'une séance tenue le 14 juillet 2020;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'accepter la demande de transformation 2020-07-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Informatique Inpro – Acceptation de la proposition pour le changement du serveur.

Résolution 2020-08-7449

CONSIDÉRANT que le serveur de la Ville de Cookshire-Eaton est désuet et que la capacité de stockage est atteinte;

CONSIDÉRANT que la majorité de nos programmes ont besoins d'une mise à jour;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'accepter la proposition d'Informatique Inpro pour un montant de 15 441,20 \$ (taxes incluses) pour le changement du serveur.

Un montant était déjà prévu au budget pour le changement de serveur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Autorisation à M. Éric Cloutier, directeur du service de sécurité et incendie, de donner des formations en sauvetage nautique.

Résolution 2020-08-7450

Proposé par le conseiller Michel Mercier, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu d'autoriser monsieur Éric Cloutier, directeur du service de sécurité et incendie, d'être employé temporairement par l'organisation Sauvetage Nautique Inc. dont le siège social est situé au 1556, rue du Jura à Laval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Demande d'autorisation de conformité au règlement de lotissement 119-2008 – Daniel Hébert, 1530, chemin Spring.

Résolution 2020-08-7451

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Hébert désire faire une demande subdivision;

CONSIDÉRANT qu'il veut conserver le lot 2 132 152, sur lequel il n'y a que des plantations, et qu'il veut vendre le lot 2 129 274, sur lequel se trouve une plantation, un bâtiment agricole et une habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron et résolu :

QUE la demande d'autorisation de conformité au règlement de lotissement 119-2008 soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Traverse de piétons dans le développement Ladouceur à Johnville.

Résolution 2020-08-7452

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'adopter un budget de 300 \$ pour l'installation d'un panneau de signalisation de traverse piétonnière à l'intersection du chemin Jordan Hill et de l'entrée du développement Ladouceur dans le secteur Johnville.

Une traverse piétonnière sera aussi peinte sur le chemin Jordan Hill au même endroit où le panneau sera installé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

K) Étude et adoption de règlements.

1) Règlement numéro 271-2020

Résolution 2020-08-7453

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'adopter le Règlement numéro 271-2020 concernant l'utilisation d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Règlement numéro 272-2020

Résolution 2020-08-7454

Proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Pete Lachance, il est résolu d'adopter le Règlement numéro 272-2020 relatif à la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L) Comptes du mois

Compte salaires

170 470,82 \$

Compte général

20200806 (I)	RENE ROY	95,34 \$
20200807 (I)	RENÉ PHILIE	320,51 \$
20200808 (I)	LES PONTONS WOLFFRAVE INC.	4 883,84 \$
20200809 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	17 283,28 \$
20200810 (I)	Hydro Québec	25 111,67 \$

202000811 (I)	IGA	142,97 \$
202000812 (I)	BELL CANADA	1 435,96 \$
202000813 (I)	TELMATIK	267,09 \$
202000814 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE CARRIER INC.	836,19 \$
202000815 (I)	CONSTRUCTION G.E. LADOUCEUR INC.	3 944,50 \$
202000816 (I)	AG MINI EXCAVATION	3 035,34 \$
202000817 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	904,14 \$
202000818 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	3 648,52 \$
202000819 (I)	SABRINA LANCTÔT	100,00 \$
202000820 (I)	INFOTECH	1 520,55 \$
202000821 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC COOKSHIRE	555,86 \$
202000822 (I)	TANYA FRANCOEUR	100,00 \$
202000823 (I)	ÉPICERIE JOHNVILLE ENR.	3 539,35 \$
202000824 (I)	CREATIONS JADE	91,75 \$
202000825 (I)	DÉPANNEUR LACHANCE	12,69 \$
202000826 (I)	TRANSPORT JEAN-LUC CLÉMENT INC.	6 312,13 \$
202000827 (I)	SUPERIOR SANY SOLUTIONS	567,76 \$
202000828 (I)	PAGENETDU CANADA INC.	25,12 \$
202000829 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE INC.	2 226,63 \$
202000830 (I)	FLEURONS DU QUEBEC	1 717,73 \$
202000831 (I)	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	120,00 \$
202000832 (I)	ATELIER FORTIN ET FILS INC.	40,24 \$
202000833 (I)	SERVICE D'EXTINCTEURS	156,72 \$
202000834 (I)	Purolator	10,46 \$
202000835 (I)	PLOMBERIE COTE & FRERE INC.	995,97 \$
202000836 (I)	HYDRAULIQUE CT	777,51 \$
202000837 (I)	EUROFINS ENVIRONEX	1 075,02 \$
202000838 (I)	LA CARTOUCHERIE	485,98 \$
202000839 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	342,06 \$
202000840 (I)	LES DEMARREURS ET ALTERNATEURS	373,67 \$
202000841 (I)	LETTREGE DIONNE/GABRIEL DIONNE	34,49 \$
202000842 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	609,23 \$
202000843 (I)	Priorité StraTJ inc.	1 207,24 \$
202000844 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 875,10 \$
202000845 (I)	VAL ESTRIE SHERBROOKE	847,49 \$
202000846 (I)	TERMINIX CANADA	759,63 \$
202000847 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE INC.	792,67 \$
202000848 (I)	SERVICE MATREC	266,12 \$
202000849 (I)	GROUPE SIGNALISATION ESTRIE	622,73 \$
202000850 (I)	DUMAS ET FILS PIÈCES D'AUTOS	131,07 \$
202000851 (I)	TARDIF DIESEL INC.	527,60 \$
202000852 (I)	SEAO-CONSTRUCTO	198,62 \$
202000853 (I)	SINTRA INC.	1 056,84 \$
202000854 (I)	SHER LENN INC.	98,23 \$
202000855 (I)	PITNEY WORKS	1 057,36 \$
202000856 (I)	JASMIN LEVESQUE	200,00 \$
202000857 (I)	Harmer	249,76 \$
202000858 (I)	CÂBLE-AXION DIGITEL INC.	340,88 \$
202000859 (I)	DBO EXPERT INC.	229,38 \$
202000860 (I)	ENTREPRISE LTCA INC.	149,47 \$
202000861 (I)	TRED'SI INC.	110,38 \$
202000862 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	2 487,62 \$
202000863 (I)	SERVICE D'ENTRETIEN DE LUMIERES DE	564,99 \$
202000864 (I)	VISTECH ESTRIE INC.	3 541,23 \$
202000865 (I)	L'ENTREPOT DU TRAVAILLEUR	2 315,19 \$
202000866 (I)	DICOM EXPRESS INC.	60,29 \$
202000867 (I)	SHRED-IT INTERNATIONNALE ULC	298,44 \$
202000868 (I)	PIÈCES D'AUTOS ANGUS	1 294,78 \$
202000869 (I)	FONDS DE DÉVELOPPEMENT	55,77 \$
202000870 (I)	PIERRE CHOUINARD & FILS	773,08 \$
202000871 (I)	OCÉANE BOUCHER	29,06 \$
202000872 (I)	FORM-EVAL INC.	310,43 \$
202000873 (I)	DANY LANDRY	42,00 \$
202000874 (I)	CÉLINE BLAIS	50,00 \$
202000875 (I)	JEAN TREMBLAY	50,00 \$
202000876 (I)	DEVELOTECH INC.	287,43 \$

202000877 (I)	DANIEL HURDLE	50,00 \$
202000878 (I)	MARIO BOURGOIN	50,00 \$
202000879 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	4 466,79 \$
202000880 (I)	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CAN. INC.	260,42 \$
202000881 (I)	MONTMINY TRICIA	66,12 \$
202000882 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	189,00 \$
202000883 (I)	A PREFONTAINE & ASSOCIES	2 350,81 \$
202000884 (I)	TREVI SHERBROOKE	425,36 \$
202000885 (I)	DIR.DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	102,85 \$
202000886 (I)	COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS	62,09 \$
202000887 (I)	MINISTRE DES FINANCES	243,00 \$
202000888 (I)	GROUPE CAPITALE MÉDIAS	955,44 \$
202000889 (I)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	1 848,37 \$
202000890 (I)	INFORMATIQUE INPRO	240,30 \$
202000891 (I)	REAL HUOT INC.	898,34 \$
202000892 (I)	NETREVOLUTION	84,85 \$
202000893 (I)	FRANÇOIS PROULX	45,60 \$
202000894 (I)	CENTRE DE RENOVATION G. DOYON INC.	405,70 \$
202000895 (I)	TECHNOCHIMIE INC.	709,79 \$
202000896 (I)	Energir	97,96 \$
202000897 (I)	LES ENT. DAVID PETTIGREW	1 632,65 \$
202000898 (I)	REVENU QUÉBEC	5,42 \$
202000899 (I)	CHEM ACTION INC.	739,29 \$
202000900 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET SHERBROOKE	90 222,15 \$
202000901 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	109,17 \$
202000902 (I)	Macpek	1 192,67 \$
202000903 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	457,92 \$
202000904 (I)	ADF DIESEL	157,08 \$
202000905 (I)	CHENIL DE LA GRANGE ROUGE	574,87 \$
202000906 (I)	STRONGCO	670,20 \$
202000907 (I)	PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	183,96 \$
202000908 (I)	GESTION USD INC. - LOUBAC	5 285,33 \$
202000909 (I)	GILLES L'HEUREUX	71,00 \$
202000910 (I)	STZ DIESEL INC.	6 054,66 \$
202000911 (I)	CENTRE DE L'AUTO ROTHNEY INC.	1 565,25 \$
202000912 (I)	MESSER CANADA INC.,	15687 46,87 \$
202000913 (I)	DIESEL SHERBROOKE INC.	285,14 \$
202000915 (I)	MACHINERIE C. & H. INC.	1 156,99 \$
202000916 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	614,79 \$
202000917 (I)	BERNARD DE LABRUÈRE	6,44 \$
202000918 (I)	TECHNOLOGIES CDWare INC.	596,72 \$
202000919 (I)	GÉNÉRATRICE DRUMMOND	1 011,08 \$
202000920 (I)	LOCATION COOKSHIRE INC.	262,14 \$
202000921 (I)	RESSORTS CHARLAND (SHERB.) INC.	682,33 \$
202000922 (I)	SOLUTIA TELECOM	48,77 \$
202000923 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
202000924 (I)	AVIZO EXPERTS--CONSEIL	3 276,79 \$
202000925 (I)	LES INST.ELECTRIQUES R.THÉBERGE INC	1 770,13 \$
202000926 (I)	BOIVIN & GAUVIN	141,47 \$
202000927 (I)	TURCO-SHANK CONSTRUCTION	531,01 \$
202000928 (I)	MERLIN STANLEY	217,28 \$
202000929 (I)	CONTROLE VEHICULAIRES PROTEK	1 025,51 \$
202000930 (I)	AQUATECH	759,12 \$
202000940 (I)	ALAIN CARRIER	171,94 \$
202000941 (I)	JASMIN LEVESQUE	80,48 \$
202000942 (I)	CÉLINE BLAIS	50,00 \$
202000943 (I)	DANIEL HURDLE	50,00 \$
202000944 (I)	JEAN TREMBLAY	50,00 \$
202000945 (I)	MARIO BOURGOIN	50,00 \$
202000946 (I)	ALAIN LUSSIER	50,00 \$
202000947 (I)	T.G.C. inc.	152 925,10 \$
202000948 (I)	TRANSPORTS DE PERSONNES HSF	7,00 \$
202000949 (I)	CAIN LAMARRE SENCRL	1 013,49 \$
202000950 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	1 779,34 \$
202000951 (I)	LES SERVICES EXP INC.	3 398,66 \$
202000955 (I)	MAGBROOKE FURNITURE IND. INC.	942,27 \$

202000957 (I)	BIBLIOTHÈQUE DE COOKSHIRE	500,00 \$
202000958 (I)	ANN ROTHFELS	500,00 \$
202000959 (I)	CORRIVEAU ROGER	500,00 \$
202000960 (I)	BIJOUX LK	201,21 \$
202000961 (I)	LES INST.ELECTRIQUES R.THEBERGE INC	139,37 \$
202000962 (I)	Visa	2 647,17 \$
202000963 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	755,20 \$
202000964 (I)	MAXIME GAGNON	260,00 \$
202000965 (I)	DOUCET+ TURCOTTE ARCHITECTES INC	344,93 \$
202000966 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	68,22 \$
202000967 (I)	INFOTECH	362,17 \$
202000968 (I)	TURCO-SHANK CONSTRUCTION	13 074,69 \$
202000969 (I)	F. LAPOINTE ET FILS INC.	8 410,42 \$
202000970 (I)	SPA DE L'ESTRIE	1 497,19 \$
202000971 (I)	GARAGE GHISLAIN DUSSEALT	2 073,00 \$
202000972 (I)	AGENCE DU REVENU DU CANADA	18 475,38 \$
202000973 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	40 981,01 \$
202000975 (I)	VICKY BOMBARDIER	201,60 \$
202000976 (I)	MONTMINY TRICIA	109,20 \$
202000977 (I)	OCÉANE BERGERON	159,84 \$
202000978 (I)	RENE ROY	422,97 \$
202000979 (I)	MIRKO PERUSSE	61,59 \$
202000980 (I)	MONTMINY TRICIA	30,00 \$
202001101 (A)	BÂTIRENTE	12 119,93 \$
202001102 (A)	FONDACTION	5 791,60 \$
202001103 (A)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	832,10 \$
202001104 (A)	Desjardins sécurité financière	3 356,76 \$
202001105 (A)	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	3 201,08 \$
202001106 (A)	REVENU QUÉBEC	202,00 \$
202001107 (A)	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	318,44 \$

Total : **520 656,62 \$**

Grand total : **691 127,44 \$**

Liste des chèques annulés

202000914	PRO SHOP AUDIO	1 025,51 \$
202000953	CONTROLES VEHICULAIRES PROTE	1 025,51 \$
202000954	CONTROLES VEHICULAIRES PROTE	1 025,51 \$
202000956	CONTROLES VEHICULAIRES PROTE	1 025,51 \$
202001086	BÂTIRENTE	17 179,23 \$
202001087	FONDACTION	8 205,45 \$
202001088	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	1 164,94 \$
202001089	Desjardins sécurité financière	4 695,51 \$
202001090	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	4 573,00 \$
202001091	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	636,88 \$
202001092	REVENU QUÉBEC	282,80 \$
202001094	REVENU QUÉBEC	282,80 \$
202001095	SYNDICAT DES POMPIERS VOLONTAIRES	636,88 \$
202001096	SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES	4 573,00 \$
202001097	Desjardins sécurité financière	4 695,51 \$
202001098	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	1 164,94 \$
202001099	FONDACTION	8 205,45 \$
202001100	BÂTIRENTE	17 179,23 \$

Proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

- 1) La société du Musée historique du comté de Compton – Fin du 4ieme moratoire.

Le conseil décide de planifier une rencontre avec le comité pour discuter des options et de l'avenir du Musée. Il est possible qu'un 5^{ème} moratoire soit demandé à la caisse, mais il est nécessaire de payer les intérêts le plus rapidement possible.

2) GGF Notaire – Paiement acquisition lots rue Prévost et Sébastien.

Résolution 2020-08-7455

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, il est résolu d'autoriser le paiement de 953,00 \$ (taxes incluses) concernant le paiement d'honoraire de Me Julie Roberge pour l'acquisition des lots de la rue Prévost et de la rue Sébastien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Autorisation du paiement de la facture de la maison de la culture John-Henry-Pope.

Résolution 2020-08-7456

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Michel Mercier, il est résolu d'autoriser le paiement de 6 000 \$ qui est déjà budgété concernant le financement du projet du Cœur villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Projet d'entente « T » de virage sur la rue Sébastien.

Résolution 2020-08-7457

CONSIDÉRANT que monsieur Alexandre Veilleux désire construire une propriété sur le lot 4 487 352 qui est situé au bout de la rue Sébastien;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la fin de la rue et qu'il n'y a pas d'aménagement permettant un virage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE la Ville de Cookshire-Eaton et monsieur Alexandre Veilleux signent une entente relative aux travaux d'aménagement d'un « T » de virage sur la rue Sébastien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Gym Énergie – Plan d'affaires.

Résolution 2020-08-7458

CONSIDÉRANT la demande de deux jeunes entrepreneurs voulant restaurer le Gym Énergie;

CONSIDÉRANT qu'ils ont un plan d'affaires bien détaillé et qu'ils désirent acheter de nouvelles installations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu ;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton, étant le propriétaire du Gym Énergie, fournit de la peinture pour rafraîchir le local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Bail du 190, chemin Gendron.

Résolution 2020-08-7459

CONSIDÉRANT la lettre datée du 31 juillet provenant des locataires, monsieur Stéphane Larivière et madame Céline Vachon, indiquant qu'ils souhaitent sous-louer la maison située au 190, chemin Gendron;

CONSIDÉRANT que le bail a été renouvelé pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Gendron, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu;

QUE les locataires actuelles soient autorisés à sous-louer la maison et que la Ville de Cookshire-Eaton a un droit de regard sur le sous-locataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) Période de questions.

Aucune question à répondre en l'occurrence.

O) Levée de la séance.

Résolution 2020-08-7460

Proposé par la conseillère Louise Gosselin, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu que la séance soit levée à le conseiller Roger Thibault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sylvie Lapointe
Mairesse

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier